

## **COMMUNIQUE**

### **AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 30 décembre 2008, d'agréer l'OPCVM suivant :

#### **FCP VALEURS QUIÉTUDE 2014**

Fonds Commun de Placement  
régis par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.  
**Siège Social** : 17 Rue de Jérusalem 1002 Tunis

TUNISIE VALEURS - intermédiaire en bourse - et AMEN BANK ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé « FCP VALEURS QUIÉTUDE 2014 » d'un montant initial de 100 000 DT divisé en 20 parts de 5 000 DT chacune.